

Département de l'Isère
 Mairie de
 Notre-Dame-de-l'Osier

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT DE
 L'EXERCICE 2022**

Nombre de membres
 en exercice : 11
 Nombre de membres
 présents : 10
 Nombre de suffrages
 exprimés : 11
 Pour : 11 Contre : 0

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme MARTIN Chloé, Mr VINSON Denis

Absent : Mr GRIGIS Vincent, excusé, a donné procuration à M. BRICHET- BILLET Alex

Date de convocation :
 28/03/2023
 Date d'affichage :
 04/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, 04 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 de la commune

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	REALISE
DEPENSES	219 735.92 €
RECETTES	219 735.92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0 €
RESULTAT DE CLOTURE	0 €

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

	REALISE
DEPENSES	219 735.92 €
RECETTES	18 300.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER RECETTES	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (sans RAR)	201 435.92 €

RESULTAT GLOBAL (avec les RAR)	
RESULTAT GLOBAL (sans les RAR)	201 435.92 €

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget du Lotissement 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
 Alex BRICHET-BILLET**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

2023 / 19

L'An deux mille vingt-trois

Le 4 avril

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET-BILLET Alex

Présents : Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, JOUVE Jean-Christophe, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde, RAVIER Marie-Noëlle, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis M. BARD-SURDON Guillaume, Mme MARTIN Chloé

Absent : GRIGIS Vincent excusé a donné procuration à Mr Alex BRICHET-BILLET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'attribution de subventions et cotisations pour l'année 2023 aux associations et organismes suivants :

• ACCA	250.00 €	pte 6574
• AFIPAEIM	150.00 €	pte 6574
• AMICALE.COM	674.70 €	pte 6574
• ESPACE NATURE ISERE	100.00 €	pte 6574
• COOPERATIVE SCOLAIRE	400.00 €	pte 65737
• COMITE DES FETES	500.00 €	pte 6574
• GRAND MARCHE	400.00 €	pte 6574
• FETE DU LIVRE	130,00 €	pte 6574

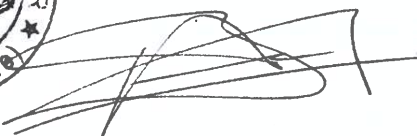
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces attributions et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_19-DE



Département de l'Isère
Mairie de
Notre-Dame-de-l'Osier

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

2023/18

Nombre de membres
en exercice : 11
Nombre de membres
présents : 10
Nombre de suffrages
exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0
Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme MARTIN Chloé, Mr VINSON Denis

Absent : Mr GRIGIS Vincent

M. BRICHET-BILLET Alex ne prend pas part au vote et n'apporte pas sa signature
L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril, sous la présidence de Mr Michel CARRIER, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 de la Commune qui s'établit ainsi :

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	REALISE
DEPENSES	568 139.86 €
RECETTES	624 275.26 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	56 135.40 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	86 152.55 €
RESULTAT DE CLOTURE	142 287.95 €

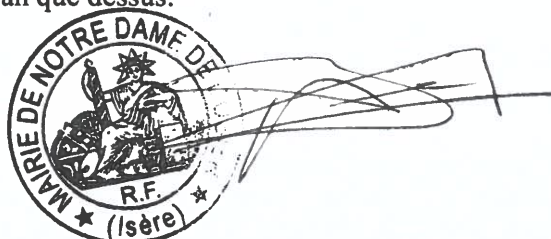
*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

	REALISE
DEPENSES	164 064.26 €
RECETTES	361 923.64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	197 855.38 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 76 977.69 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER RECETTES	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	- €
RESULTAT DE CLOTURE (sans RAR)	120 881.69 €

RESULTAT GLOBAL (avec les RAR)	
RESULTAT GLOBAL (sans les RAR)	263 169.64 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.





Département de l'Isère
Mairie de
Notre-Dame-de-l'Osier

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

2023-17

Nombre de membres
en exercice : 11
Nombre de membres
présents : 10
Nombre de suffrages
exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0
Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme MARTIN Chloé, Mr VINSON Denis

Absent : Mr GRIGIS Vincent

M. BRICHET-BILLET Alex ne prend pas part au vote et n'apporte pas sa signature
L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril, sous la présidence de Mr Michel CARRIER, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 de la Commune qui s'établit ainsi :

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	REALISE
DEPENSES	219 735.92 €
RECETTES	219 735.92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0 €
RESULTAT DE CLOTURE	0 €

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

	REALISE
DEPENSES	219 735.92 €
RECETTES	18 300.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER RECETTES	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (sans RAR)	201 435.92 €

RESULTAT GLOBAL (avec les RAR)	
RESULTAT GLOBAL (sans les RAR)	201 435.92 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Département de l'Isère
Mairie de
Notre-Dame-de-l'Osier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
APPROBATION DU BUDGET DU LOTISSEMENT 2023**

2023/16

Nombre de membres
en exercice : 11
Nombre de membres
présents : 10
Nombre de suffrages
exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine,
Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme ODOIX Raymonde,
Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme MARTIN Chloé
Mr VINSON Denis,

Absent : Mr GRIGIS Vincent a donné procuration à Mr Alex BRICHET-BILLET

Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, 04 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET,
Maire, le Conseil Municipal examine le budget 2023 du lotissement

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	VOTE
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	499 014.08 €
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT	499 014.08 €

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	700 000.00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	700 000.00 €

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2023 du lotissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Pour copie conforme,

**Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET**



Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230504-D2023_16-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
APPROBATION DU BUDGET 2023**

2023/15

Nombre de membres
en exercice : 11
Nombre de membres
présents : 10
Nombre de suffrages
exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0

Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme MARTIN Chloé

Absents : Mr VINSON Denis a donné procuration à M. BRICHET- BILLET Alex

L'an deux mil vingt-deux, 04 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET, Maire, le Conseil Municipal examine le budget 2023 de la commune

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	VOTE
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	559 559.95 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	415 679.40 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE R002	142 287,95 €
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT	559 559.95 €

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	588 754.41 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	597 375.41 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE D 001	120 881,69 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	588 754.41 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	467 856.71 €
AFFECTATION DU COMPTE 1068	0 €

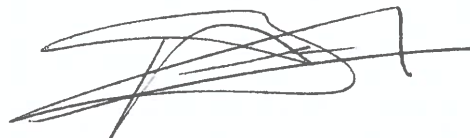
Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2023 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Pour copie conforme

**Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET**



Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en
exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'An deux mil vingt et trois

Le 04 avril

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier

(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX Raymonde,
CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis, BARD-SURDON Guillaume,
JOUVE Jean-Christophe, RAVIER Marie-Noëlle, LOCATELLI Sandrine, MARTIN
Chloé

Absent : GRIGIS Vincent excusé a donné procuration à Mr Alex BRICHET-BILLET

2023/14

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL DES
TRAVAUX DU
LOTISSEMENT
COMMUNAL PAR
TE 38**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du plan de financement prévisionnel de TE38, concernant les travaux à réaliser aux abords du futur lotissement communal chemin du Pré de Sarah 38470 NOTRE DAME DE L'OSIER.

TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE :

prix de revient prévisionnel TTC est estimé à :	193 685,00 €
montant total des financements externes :	180 995,00€
contribution prévisionnelle aux investissements :	12 690,00 €

TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM :

prix de revient prévisionnel TTC est estimé à :	53 851,00 €
montant total des financements externes :	9 854,00€
participation aux frais de TE38 :	1 543,00 €
contribution prévisionnelle aux investissements :	42 454,00 €

TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :

prix de revient prévisionnel TTC est estimé à :	8 473,00 €
montant total des financements externes :	4 898,00€
participation aux frais de TE38 :	265,00 €
contribution prévisionnelle aux investissements :	3 310,00 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

du projet présenté et du plan de financement définitif

de la contribution correspondante à TE38

de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget annexe de la collectivité

de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours. Ces montants doivent être engagés au budget annexe de la collectivité. Ils pourront être réajustés en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Il est demandé par TE 38 , pour chaque tranche de l'opération, un paiement en trois versements : Acompte de 30%

Acompte de 50 %

Un solde sur présentation du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

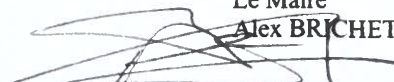
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme

Le Maire

Alex BRICHET-BILLET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_13-DE

2023/13

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET Maire, composé de BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, JOUVE Jean-Christophe, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde, RAVIER Marie-Noëlle, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, MARTIN Chloé, VINSON Denis, BARD-SURDON Guillaume, GRIGIS Vincent

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022

Considérant que le dit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté
- Excédent d'investissement antérieur reporté

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022

- Solde d'exécution de l'exercice - 201 435,92 €
- Solde d'exécution cumulé - 201 435,92 € 001

Restes à réaliser au 31/12/2022

- Dépenses d'investissement
- Recettes d'investissement

Solde - €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2022

- Rappel du solde d'exécution cumulé - 201 435,92 €
- Rappel du solde des restes à réaliser - €

Besoin de financt - 201 435,92 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice
- Résultat antérieur

Total à affecter

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2023

A) EXCEDENT

- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)
- Sur-affectation complémentaire volontaire

Solde disponible :

- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)

B) DEFICIT

- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 10

Nombre de suffrages exprimés 11

Vincent GRIGIS, absent, excusé a donné
procuration à Mr Alex BRICHET-BILLET.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le
et de la publication le

Le Président,

Date de convocation 28/03/2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/12

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de
convocation :
29/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

L'an deux mil vingt trois
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Présents : M. Alex BRICHET-BILLET, M. Michel CARRIER,
M. JOUVE Jean-Christophe, Mme Sandrine LOCATELLI,
Mme Raymonde ODOIX, MARTIN Chloé
Mme Marie-Noëlle RAVIER, Mme Isalia CROSSON-PETMEZAKIS
M. Guillaume BARD-SURDON, M. Denis VINSON

Absent : M. GRIGIS Vincent, excusé à donné procuration à Mr Alex
BRICHET-BILLET

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément au
contrat de location du 26 mars 2006 de l'appartement communal
de Mme LOMBARD Michèle, il est procédé à la révision
annuelle des loyers selon l'indice de référence des loyers.

**REVISION LOYER
2023
MICHELE
LOMBARD**

Le Maire informe le conseil que le montant du loyer mensuel
s'élèvera à la somme de **517.78 €** à compter du 1^{er} avril 2023,
selon le calcul suivant (indice de référence des loyers) :

$500.30 \text{ (loyer 2022)} \times \text{indice 1er trim 2023 (138.61)} = 517.78 \text{ €}$
indice 1^{er} trimestre 2022 (133.93)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette
proposition et autorise le maire à signer tous documents relatifs
à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le ~~2023~~ les jours, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_12-DE

2023/11

Département de l'Isère
Mairie de
Notre-Dame-de-l'Osier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'An deux mil vingt trois
Le 04 avril
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : Mr Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, Jean-
Christophe JOUVE, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde,
M. BARD-SURDON Guillaume, RAVIER Marie-Noëlle,
M. VINSON Denis, MARTIN Chloé, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

Absent : M. GRIGIS Vincent, excusé a donné procuration à Mr Alex
BRICHET-BILLET

MISE EN VENTE
D'UN
BATIMENT

Le Maire fait part au conseil municipal de la vente d'un bâtiment
communal situé 287 promenade de la Chapelle, dont le prix a été
évalué à 135 000,00 €.

- Un diagnostic de performance énergétique (DPE) a été réalisé.
- Les frais d'agence immobilière s'élèvent à 5000,00 €
- Les frais de Notaire seront supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de
vente, les documents de la vente et tous documents nécessaires à ce
dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/10

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de
convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

L'An deux mil vingt trois

Le 4 avril

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Présents :

Mr. Alex BRICHET-BILLET, Mr. Michel CARRIER, Mr. Jean-Christophe JOUVE, Mme. Sandrine LOCATELLI, Mme Raymonde ODOIX, Mr. Guillaume BARD-SURDON, Mme. Chloé MARTIN, Mr. Denis VINSON, Mme. Isalia CROSSON-PETMEZAKIS, Mme Marie-Noëlle RAVIER

Absent :

Mr. Vincent GRIGIS, excusé a donné procuration à Mr Alex BRICHET-BILLET

**CESSION DE LA
VOIRIE ET DES
ESPACES LIBRES
« LE HAMEAU DES
PRES » A
LA COMMUNE**

Le Maire fait part au conseil municipal de la cession au profit de la commune des parcelles C 989 de 566 m² ; C990 de 68 m² et C 991 de 340m² par la société FONCIPROM. La cession des voiries et espaces libres du lotissement « Le Hameau des Prés » se fera pour l'euro symbolique avec dispense de règlement. Les frais seront supportés par le lotisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents de la cession et tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme,

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/09
Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'An deux mil vingt trois
Le quatre avril
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel,
Mme LOCATELLI Sandrine, Mr VINSON Denis,
Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-
Noëlle, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume,
Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme MARTIN Chloé

Absent : Mr GRIGIS Vincent, excusé, a donné procuration à Mr Alex
BRICHET-BILLET

Demande de subvention projet un arbre / un habitant

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de
la transition écologique, le Département a mis en place un projet
s'intitulant « Un Arbre, Un Habitant » ayant pour but de soutenir
financièrement les collectivités dans leurs projets d'amélioration
du cadre de vie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de déposer, auprès des services compétents, une
demande de subvention concernant l'aménagement des
espaces publics du futur lotissement communal Quartier
des Hautes Mouilles.
- autorise Monsieur le Maire à signer , les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents.



Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET.



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/08

Département de l'Isère
Mairie de
Notre-Dame-de-l'Osier

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

L'an deux mil vingt-trois le 4 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. JOUVE Jean-Christophe CARRIER Michel, Mr BARD-SURDON Guillaume

Absent : M. VINSON Denis a donné procuration à M. BRICHET-BILLET Alex

**ELECTION
DES
DELEGUES
SENATORIAUX
et
DES
SUPPLEANTS**

Vu le Décret no 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu le code électoral, notamment ses articles LO 276, LO 278, L. 283, L. 294, L. 295, L. 301, L. 309 à L. 311, LO 438-2, L. 439, L. 441, L. 442, L. 446, LO 473, L. 474, L. 475, LO 555 à L. 557,

Selon la liste des candidatures présentée et suite au vote, Mr Alex BRICHET -BILLET est élu en tant que délégué sénatorial.

Mme Sandrine LOCATELLI, Mr Michel CARRIER et Mr Jean-Christophe JOUVE sont élus suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme

Le Maire.
Alex BRICHET-BILLET

2023/07

Département de l'Isère
 Mairie de
 Notre-Dame-de-l'Osier

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 Pour : 11 Contre : 0

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme MARTIN Chloé, Mr VINSON Denis

Date de convocation : 28/03/2023
 Date d'affichage : 04/04/2023

Absent : Mr GRIGIS Vincent, excusé, a donné procuration à M. BRICHET- BILLET Alex

L'an deux mil vingt-trois, 04 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2022 de la commune

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	REALISE
DEPENSES	568 139.86 €
RECETTES	624 275.26 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	56 135.40 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	86 152.55 €
RESULTAT DE CLOTURE	142 287.95 €

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

	REALISE
DEPENSES	164 064.26 €
RECETTES	361 923.64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	197 859,38 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-76 977.69 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER RECETTES	- 0 €
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	€
RESULTAT DE CLOTURE (sans RAR)	120 881.69 €

RESULTAT GLOBAL (avec les RAR)	
RESULTAT GLOBAL (sans les RAR)	263 169.64 €

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget de la Commune 2022.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus



Le Maire,
 Alex BRICHET-BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
membres en
exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'An deux mil vingt trois
Le 04 avril
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : Mrs Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER,
Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme ODOIX Raymonde, Mme LOCATELLI
Sandrine, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mr GRIGIS Vincent,
Mr BARD-SURDON Guillaume, Mme MARTIN Chloé,
Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia.

Absent : VINSON Denis, excusé qui donne son pouvoir à Mr Alex
BRICHET-BILLET

2023106

**EMBAUCHE
AGENT
D'ENTRETIEN**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire en
raison de la démission de Mme Margaux SAUTERON, d'embaucher un
nouvel agent d'entretien pour une durée de 3 heures hebdomadaires qui
s'effectueront le mercredi et vendredi.

La candidature de Mme Lisa MASSIT a été retenue, pour honorer un
contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars
2024 avec la commune de Notre Dame de l'Osier

Mme MASSIT Lisa sera rémunérée au grade C, indice majoré 352.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions et
autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé
les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2023/05

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'An deux mil vingt et trois
Le 04 avril
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX
Raymonde, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, VINSON Denis, BARD-
SURDON Guillaume, JOUVE Jean-Christophe, RAVIER Marie-Noëlle,
LOCATELLI Sandrine, MARTIN Chloé

Absent : GRIGIS Vincent excusé a donné procuration à Mr Alex
BRICHET-BILLET

**DEVIS
TRAVAUX DE
RACCORDEMENT
AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du
devis du SMVIC, concernant la part communale du raccordement au
réseau d'assainissement. Cet équipement va permettre le
raccordement de la maison mise en vente par la commune promenade
de la Chapelle ainsi que le futur bâtiment de l'association Tero Loko.

Le devis présenté par le Service des Eaux et Assainissement, 100 rue
Paul Guerry ,38 470 VINAY s'élève à 7000,00€ Hors Taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/04

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

L'an deux mil vingt-trois le 4 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, M. VINSON Denis, Mme MARTIN Chloé, M. BARD-SURDON Guillaume

Absent : Mr GRIGIS Vincent, excusé, a donné procuration à Mr Alex BRICHET-BILLET

DISSOLUTION DU CCAS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Loi n ° 2015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRE a modifié l'action sociale en laissant la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS. Les compétences du CCAS peuvent alors soit être gérées directement par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles,
- Vu Loi n ° 2015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRE
- Considérant que les actions sociales perdureront au sein d'une commission municipale constituée d'élus et de non élus cités ci-après :

Mr Alex BRICHET-BILLET, Mme Danielle MERMET, Mme Marie-Noëlle RAVIER, Mme Jacqueline DOBREMEZ, Mme Gisèle FANGEAT, Mr Bernard FIORIO, Mr Denis VINSON, Mr Vincent GRIGIS, Mme Raymonde ODOIX

Décide :

- la commune exercera directement les attributions
- la dissolution puis la clôture du budget et que l'excédent sera transféré par opérations d'ordre non budgétaires par le comptable public au budget général de la commune
- la dévolution des biens et personnel

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire.
Alex BRICHET-BILLET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023103

Séance du 04/04/2023

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET Maire, composé de BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, JOUVE Jean-Christophe, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde, RAVIER Marie-Noëlle, CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, MARTIN Chloé, VINSON Denis, BARD-SURDON Guillaume, GRIGIS Vincent

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022

Considérant que le dit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	86 152,55
- Déficit d'investissement antérieur reporté	76 977,69

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022

- Solde d'exécution de l'exercice	197 859,38
- Solde d'exécution cumulé	120 881,69 001

Restes à réaliser au 31/12/2022

- Dépenses d'investissement	
- Recettes d'investissement	

Solde

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2022

- Rappel du solde d'exécution cumulé	120 881,69
- Rappel du solde des restes à réaliser	

Excédent de financt total 120 881,69

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	56 135,40
- Résultat antérieur	86 152,55

Total à affecter 142 287,95

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2023**A) EXCEDENT**

- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)
- Sur-affectation complémentaire volontaire

Solde disponible :

- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)

142 287,95**B) DEFICIT**

- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nombre de membres en exercice: 11

Nombre de membres présent : 10

Nombre de suffrages exprimés: 11

Vincent GRIGIS absent a donné pouvoir à Mr Alex BRICHET-BILLET

Date de convocation : 29/03/2023

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le

Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_03-DE

EXTRAI DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/02

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation :

28/03/2023

Date d'affichage :

04/04/2023

L'an deux mil vingt-trois le 4 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. BARD-SURDON Guillaume, Mr VINSON Denis

Absent : Mr GRIGIS Vincent a donné procuration à Mr Alex BRICHET-BILLET

**VOTE DES
3
TAXES
ANNEE 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des 3 taxes pour l'année 2023 lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants :

- taxe foncière sur le bâti 34.29 %
- taxe foncière sur le non-bâti 53.65 %
- taxe d'habitation 12.33%

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme

Le Maire.

Alex BRICHET-BILLET

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2022_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 4 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

2023/01

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Date de convocation :
28/03/2023
Date d'affichage :
04/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. JOUVE Jean-Christophe CARRIER Michel, Mr BARD-SURDON Guillaume
Absent : M. VINSON Denis a donné procuration à M. BRICHET-BILLET Alex

**Conventions
Urbanisme,
Medico- Scolaire
Declaloc**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir plusieurs conventions avec la Communauté de Communes SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE

Les conventions concernant la mise à disposition du Service Communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme ainsi que la Participation aux Frais de Fonctionnement du Centre Medico - Scolaire de saint-Marcellin seront reconduites.

La convention de mise à disposition gracieuse du service Declaloc, qui permet aux hébergeurs de déclarer en ligne leurs meublés de tourisme et chambres d'hôtes prendra effet en 2023.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme

Le Maire.
Alex BRICHET-BILLET



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230404-D2023_01-DE